

# Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Cressier du 18 mars 2021 à 20h00, à la Maison Vallier

---

**Présidence du Conseil général :** Mme Mélissa Cravero

**Présences :** Effectif : 26      **Est excusé :** M. Nicolas Ruedin  
À l'appel : 25  
Excusés : 1

**Sont également présents :**

M. Jean-Bernard Simonet, Président du Conseil communal  
M. Michel Froidevaux, vice-Président du Conseil communal  
Mme Isabelle Garcia, secrétaire du Conseil communal  
Mme Laure Persoz, vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Joël Boulogne, membre du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, administrateur communal  
Mme Vanessa Pereira, chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance - Appel
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 12 décembre 2020 et du 14 janvier 2021 (pages 1 à 24)
3. Rapport et arrêté relatif à l'augmentation de l'effectif du personnel communal d'un poste équivalent plein temps (pages 25 à 26)
4. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 44'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour le service des TP2C (pages 27 à 31)
5. Rapport et arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 38'500.00 pour la réfection d'un mur sur la route de Frochaux (pages 32 à 34)
6. Nomination de 5 membres à la commission temporaire administrative pour la révision du règlement général de Commune
7. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois
8. Points en suspens – informations du Conseil communal
9. Divers

## MOT DE BIENVENUE

### **Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil général du 18 mars. J'en profite directement pour souhaiter la bienvenue à M. Cédric Fuchs, qui rejoint notre Conseil Général aujourd'hui.

Avant de commencer, j'aimerais aussi vous rappeler de bien parler dans le micro, pour que cela puisse être enregistré au PV, merci.

Nous allons donc pouvoir passer au point 1 « Correspondance et appel ».

## 1. CORRESPONDANCE - APPEL

### **Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Je commence par vous lire une lettre que j'ai reçue et dont la lecture a été demandée à ce Conseil Général.

*Lecture de la lettre de M. Léandre Schmied, demandant l'extension de la zone 30km/h sur la RC5, jusqu'à hauteur de Metanova, ainsi que la création d'un passage piéton à hauteur du Chemin de la Suche.*

Très bien, il n'y a pas d'autre correspondance, nous pouvons donc passer à l'appel. Avant tout, est-ce que le Conseil Communal souhaite s'exprimer sur cette lettre. Joël Boulogne prend le micro.

### **Joël Boulogne, membre du Conseil communal :**

*Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

*Cette demande a été transmise directement au SPCH, qui a eu la gentillesse de nous répondre, en nous disant que nous devons faire une demande. Cette demande a été faite. Dans le Canton de Neuchâtel, nous avons l'habitude de faire les choses à double au minimum. Mais je peux vous assurer que la demande a été faite officiellement, de la part de la commune, pour la réduction de la vitesse sur la route cantonale. Merci*

### **Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet ? Ce n'est pas le cas, alors nous pouvons passer à l'appel.

*Appel selon la liste des présences, par M. L. Demarta.*

**A l'appel :** 25 personnes présentes et 1 personne excusée. La majorité absolue est de 13.

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12.12.2020 ET 14.01.2021**

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Nous avons donc 2 PV à adopter ce soir. Un du 12 décembre 2020 et un du 14 janvier 2021.

### **PV du 12 décembre 2020**

**Mme Brigitt Gyger :**

*Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR signale une erreur de prénom aux pages 1 et 2 du PV du 12 décembre 2020. Il s'agit de M. Fabrice Muriset et non pas Christian Muriset. Merci de bien vouloir le corriger.*

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport au PV du 12.12.2020 ? Ce n'est pas le cas.

En incluant la correction, celles et ceux qui souhaitent approuver le procès-verbal du 12 décembre 2020 peuvent le faire en levant la main. Le PV est accepté à l'unanimité.

### **PV du 14 janvier 2021**

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Nous allons donc passer au PV du 14.01.2021. Est-ce que quelqu'un souhaite apporter une modification ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui souhaitent l'accepter peuvent le faire en levant la main. Le PV est accepté à l'unanimité.

## **3. RAPPORT ET ARRÊTÉ RELATIFS À L'AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL D'UN POSTE ÉQUIVALENT À PLEIN TEMPS**

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas non plus.

*Lecture de l'arrêté par Mme M. Cravero.*

Celles et ceux qui souhaitent accepter cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **4. RAPPORT ET ARRÊTÉ RELATIFS À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 44'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES TP2C**

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des précisions sur ce point ? Non. Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

**Mme Brigitt Gyger, présidente de la commission financière :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de ce Conseil général, la commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 44'000.- correspondant à la part de 55 % à charge de la Commune de Cressier en vue de l'acquisition, pour le service des TP2C, d'un tracteur et d'une remorque avec un système d'arrosage complet.

La nécessité de remplacer l'actuel véhicule âgé de 20 ans ne fait aucun doute.

Le choix du modèle retenu parmi les 3 tracteurs testés se base sur une analyse d'un grand nombre de critères. Par exemple la taille, la maniabilité, le système de freinage, la prise de force frontale ou encore le coût.

Le tracteur proposé s'avère être parfaitement adapté aux besoins spécifiques du service des TP2C. Il en est de même pour le système d'arrosage et la remorque.

A noter que ce crédit a été inscrit au budget des investissements 2021 à raison de CHF 48'000.-.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission financière préavisent favorablement cette demande de crédit et remercient le Conseil communal pour la qualité et l'exhaustivité du rapport présenté.

---

**M. Jérémie Veillard, président de la commission SITP :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission des SITP s'est réunie le 22 février, pour la demande de crédit de CHF 44'000.- pour le nouveau tracteur des TP2C.

Après un aperçu détaillé des 3 tracteurs proposés et une discussion intéressante avec M. J.-B Simonet, le tracteur choisi présente les meilleures opportunités disponibles, dont un mode 4x4 en freinant, des capacités de levage supérieures aux 2 autres tracteurs proposés (1200kg pour l'arrière et 800kg pour l'avant).

Le seul défaut trouvé est l'intervalle des services qui est de 200h, contre 250h pour les 2 autres tracteurs.

La commission a aussi relevé l'absence de proposition d'un tracteur électrique, puisqu'aucun modèle électrique ne possède les caractéristiques demandées.

La commission des SITP recommande à l'unanimité l'acceptation de ce crédit.

---

**M. Raymond Fuchs :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le PLR va accepter ce crédit.

**M. Laurent Demarta :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ensemble pour Cressier s'est réuni le 11 mars, pour étudier la question de l'achat de ce tracteur. Le groupe a étudié en détails tout ce qui a été dit par nos prédécesseurs.

Nous soulignons en particulier l'effort qui a été fait pour chercher une alternative électrique. On a bien entendu que ce n'était pas possible et nous admettons les arguments qui ont été avancés.

Nous soulignons, en tant que groupe, le travail qui a été fait pour mettre en compétition les différentes options et pour les présenter de façon claire et lisible. Il ressort que, de toute évidence, le choix qui a été fait est le bon et notre groupe soutient cette demande de crédit.

---

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

*Lecture de l'arrêté*

Celles et ceux qui souhaitent accepter cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

<b>5. RAPPORT ET ARRÊTÉ RELATIFS À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 38'500.- POUR LA RÉFECTION D'UN MUR SUR LA ROUTE DE FROCHAUX</b>
--

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des précisions sur ce point ? Non. Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

---

**Mme Brigitt Gyger, présidente de la commission financière :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 38'500.- pour la réfection d'un mur sur la route de Frochaux.

Il est, à notre avis nécessaire, d'entreprendre les travaux prévus dès que possible, afin d'éviter des dégâts plus importants et également d'assurer la sécurité de cette route fortement empruntée.

Le choix d'un mur en gabions, plus solide et permettant la biodiversité dans cette zone est tout à fait judicieux.

Bien que l'objet ne figure pas au budget des investissements, l'exigence de 70 % du degré d'autofinancement des investissements 2021 continue d'être largement respectée, degré demandé au vu du taux d'endettement net de la commune selon l'article 5, alinéa 2 du Règlement communal sur les finances.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission financière acceptent cette demande de crédit.

**M. Jérémie Veillard, président de la commission SITP :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission SITP, lors de sa séance du 22 février, a aussi étudié cette demande de crédit. Au vu de l'état du mur de soutènement et de la possible dégradation de la route, si on ne fait rien d'ici 2-3 ans, nous recommandons d'accepter à l'unanimité la demande de crédit.

---

**M. Jean-Luc Descombes :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit de CHF 38'500.- pour la rénovation d'un mur sur la route de Frochaux, à côté de la source du Mortruz, sera acceptée par le PLR. En effet, ce mur est en piteux état et doit être remplacé. La réalisation de ce mur en gabions nous paraît aussi être la solution la plus judicieuse.

Merci de votre écoute.

---

**M. André Grandjean :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je suis le dernier à m'exprimer sur ce sujet et je vais dire la même chose que les autres. Effectivement, les gabions sont la meilleure solution. Je rappellerais juste qu'il y a quand même de temps en temps des camions de l'armée qui passent sur la route qui est en dessus. C'est donc quand même mieux que celle-ci tienne.

Nous allons donc accepter cette demande de crédit à l'unanimité.

---

**Mme Mélissa Cravero, présidente :**

*Lecture de l'arrêté*

Celles et ceux qui souhaitent accepter cet arrêté peuvent le faire en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

**6. NOMINATION DE 5 MEMBRES À LA COMMISSION TEMPORAIRE ADMINISTRATIVE POUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE COMMUNE**

**Mme Mélissa Cravero, Présidente :**

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce qu'un groupe a des candidatures à proposer ?

Le groupe PLR propose :  
(par M. J. Veillard)

Mme Gabrielle Humbert-Droz  
Mme Brigitt Gyger  
M. Luca Bertola

Le groupe Ensemble pour Cressier propose :  
(par M. L. Cravero)

M. Pierre Geissbühler  
M. Sylvain Persoz

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite apporter une candidature ? Ce n'est pas le cas. Nous avons donc 5 membres élus pour 5 postes. Je vous propose donc de confirmer ces nominations par vos applaudissements. Nominations validées.

**M. Michel Froidevaux, conseiller communal :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Bienvène à ces 5 personnes qui vont participer à la remise en état de ce Règlement général de Commune, qui est bien vétuste. Pour la prochaine étape, vous recevrez une invitation à une séance où vous vous constituerez et « on montera à cheval » !

**7. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU LITTORAL NEUCHÂTELOIS**

**Mme Mélissa Cravero, Présidente :**

Est-ce que cette entrée en matière est combattue ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal désire apporter des précisions sur ce point ? Est-ce qu'un groupe a une candidature à proposer ?

**Mme Brigitt Gyger :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR propose la candidature de M. Julien-Henri Martin en tant que délégué au syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois.

**Mme Mélissa Cravero, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite apporter une candidature ? Ce n'est pas le cas. Dans ce cas, je vous propose d'applaudir M. Julien-Henri Martin pour sa nomination à ce poste. Nomination acceptée.

**8. POINTS EN SUSPENS – INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Joël Boulogne, conseiller communal**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Puisqu'on est dans les limitations de vitesse, j'ai une information à vous communiquer ce soir. Les communes de Cressier et Cornaux avaient conjointement fait une demande au SPCH, de ralentir la vitesse de circulation sur la RC5, entre l'entreprise Fazio et l'entrée de Cornaux. Cette portion de 340m est en effet limitée à 80km/h, alors que toutes les autres zones sont limitées à 50 ou 60km/h.

Cette demande a été refusée pour 2 raisons. La 1<sup>ère</sup> c'est qu'il n'y aura plus de permis de construire qui sera accordé sur les champs restants en terrain agricole et la 2<sup>ème</sup> est que, comme nous avons exécuté un trottoir, pour lequel nous sommes remerciés, il n'est plus nécessaire d'abaisser la vitesse de circulation.

**M. Michel Froidevaux, conseiller communal :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

3 petites communications que je souhaite vous faire. Je me mets sur le côté, parce que tout le monde connaît Mme Vanessa Pereira, que vous avez pu observer ce soir. Je ne vous la présente pas, mais voici 2 mots expliquant sa présence ici, ce soir. Vanessa est au bénéfice d'un CDD de 6 mois, jusqu'à fin août 2021, pour remplacer Mme Chloé Châtelain, en ce moment enceinte. Naturellement, nous souhaitons à Vanessa, Chloé et « nous verrons bien » (le bébé), la bienvenue et tout le meilleur possible.

La 2<sup>ème</sup> communication que je souhaite vous faire concerne le portail « Echo ». Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce nom, de cette appellation. C'est un ensemble de logiciels qui va nous concerner toutes et tous très prochainement, vous y compris. Il s'agit d'informatiser le fonctionnement et les documents que nous recevons dans le cadre du CG. Plus concrètement, nous recevrons toutes et tous un nom et un mot de passe pour accéder au portail « Echo », qui est un site internet sur lequel se trouveront tous les documents de la séance du Conseil général de notre village. Bien sûr, une instruction sera effectuée à tous les membres du CG, ainsi que tous les membres du Conseil communal, car cela nous concerne également.

Les avantages et raisons d'instaurer ce système sont multiples. D'abord l'économie de papier, la réduction de travail de l'administration (plus d'impression, de mise sous pli, passage par la Poste), l'absence de frais d'envoi et la disponibilité et l'accessibilité de l'ensemble des documents du CG en un seul endroit et, pour chacun d'entre nous, à n'importe quel moment.

Nous espérons votre participation à cette nouvelle façon de faire, qui s'inscrit pleinement dans les efforts que fait également notre personnel communal, dans le but d'optimiser le fonctionnement, en général, de notre commune, y compris au niveau politique.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> petite communication, concernant notre rattachement au service de l'Etat civil. Nous avons, avec Hauterive, rejoint Neuchâtel et le Grand-Neuchâtel. Le choix était le bon, puisqu'au budget 2020, notre cotisation s'élevait à CHF 16'494.- et que pour les comptes 2020, on constate une économie de CHF 2'110.-.

Merci pour votre attention.

---

**M. Jean-Bernard Simonet, président de commune :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Informations sur le Chauffage à distance (CAD) Cornaux - Cressier

Depuis les dernières informations qui vous ont été données lors des précédents CG, le projet a bien évolué. Le Groupe E/Celsius ainsi que Varo SA ont signé un partenariat pour la reprise de la chaleur fatale.

Lors d'une séance de présentation du futur concept aux deux CC (Cornaux/Cressier), Celsius a présenté les différents tracés de déploiement des conduites et de la station de secours.

Nous sommes actuellement en discussion sur la faisabilité de la station de secours dans le bâtiment des TP2C. Quel coût pour la commune, montant de la location, travaux à entreprendre etc... ceci sans prise de position ferme.

Pour le déploiement des conduites la phase 1 sera le départ de la raffinerie, puis le long du Mortruz, la traversée de la RC5, Les Malpierrez, les Argilles Ouest et direction Cornaux pour le centre du village.

Un communiqué de presse a été publié. Les propriétaires d'immeubles de Cornaux et Cressier ont reçu un courrier d'information sur ce CAD et un questionnaire afin de connaître leur intérêt pour ce chauffage.



Sur le principe de raccordement, Celsius fait une offre comprenant max 20 m de fouille, un échangeur de chaleur et un tableau de commande. Le propriétaire a la charge du démontage des anciennes installations et le raccordement des nouvelles conduites.

Pour le déploiement général, il s'agit du principe clé en main. Celsius prend à sa charge les coûts d'investissement soit CHF70 millions.

Pour la commune, il s'agira de mettre à disposition le droit de sol, ceci sans rémunération comme pour Swisscom et Ello (ex Vidéo 2000). Comprenez que cela fait partie de l'engagement de la commune pour l'environnement.

De plus amples informations vous seront données lors des prochains CG.

#### 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Fegersheim

Vu la situation sanitaire actuelle et l'inconnu pour le futur, les festivités du jumelage prévues les 26 et 27 juin de cette année ont été reportées, ceci d'un commun accord avec nos confrères de Fegersheim.

Ces prochaines rencontres auront lieu les 25 et 26 juin 2022.

Un comité d'organisation a été créé l'automne dernier, celui-ci a déjà prévu des secteurs-champs de travail.

L'idée est d'ouvrir ces différents champs de travail aux représentants de ce Conseil général. Nous demandons aux élus intéressés par ces festivités de bien vouloir en informer l'administration communale.

Nous ne manquerons pas de vous inviter lors de notre prochain comité. D'avance merci de votre diligence.

#### Crédit tracteur

Le CG de Cornaux, qui a eu lieu ce lundi, a également accepté ce crédit

## **9. DIVERS**

### **Mme Mélissa Cravero, Présidente :**

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas

Nous arrivons donc au terme de ce Conseil général. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence et votre attention ici ce soir. Je me permets de vous rappeler notre prochaine séance du Conseil général, qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021, à 20h00.

**La séance est levée à 20h30.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**

La Présidente,

Le Secrétaire,

M. Cravero

L. Demarta